

## JOURNÉE MONDIALE DU RECYCLAGE

# EcoSiège : 100 % des sièges de bureau collectés ont une deuxième vie !

Anduze, le 17 mars 2022 - Soucieuse d'intégrer le cycle de vie complet de ses produits, la société ErgoSanté, acteur technologique de l'économie sociale et solidaire dédié à la santé et au bien-être au travail, va encore plus loin. Elle recycle désormais en interne 100 % des matières plastiques extraites des sièges de bureau usagés qui lui sont confiés sous la marque EcoSiège à des fins de réemploi. Ce plastique réutilisé dans son atelier de fabrication reconnu "Entreprise Adaptée" à Anduze (30) vient élargir la gamme de mobiliers prochainement proposés par ErgoSanté.

### « Faire le bien et bien le faire »

*« Depuis le lancement de notre activité, nous versons une éco-participation à des éco-organismes agréés par l'Etat chargés d'organiser le cycle de vie des produits après usage. On s'est vite rendu compte qu'on pouvait aller plus loin »,* constate Samuel Corgne, fondateur et directeur d'ErgoSanté. 250 000 tonnes de mobiliers professionnels seraient mises sur le marché en France tous les ans et 100 000 seraient jetées.

La pandémie mondiale en 2020 puis le blocage du canal de Suez en 2021 finissent de le convaincre sur la nécessité de changer ses pratiques, *« les échanges économiques et les matières premières que nous sourcions à l'époque en Asie étaient bloquées, de nouvelles solutions s'imposaient ».*

A l'été 2021, Samuel Corgne décide de reprendre la main sur la souveraineté et le cycle de vie de ses produits. Pour ce faire, il recentre le sourcing des matières premières en France et en Europe, puis développe une filière de réemploi sous la marque EcoSiège. *« Nous avons commencé à collecter partout en France des sièges usagés confiés par des entreprises, PME, associations, administrations ou particuliers pour les reconditionner, les upcycler ou les recycler. Une manière concrète de favoriser les échanges locaux tout en redonnant vie à des métiers d'antan parfois oubliés ».*

### EcoSiège transforme les déchets en ressources

Après un essai à l'avant-garde en 2015, la solution lancée en septembre 2021 rencontre son public. *« Les conditions étaient réunies ».* Pour preuve, sur les 14 000 sièges conçus et vendus l'année dernière par ErgoSanté, 1 000 d'entre eux sont issus de la filière de réemploi

EcoSiège. « 1 000 m<sup>2</sup> de sièges sont en attente de reconditionnement et nous pensons doubler la surface de production l'année prochaine » annonce Samuel Corgne.

Après l'achat d'un local en janvier 2022, l'entreprise a investi en février dans de nouveaux outillages en s'équipant de 3 broyeuses, d'une presse et d'une extrudeuse à plastique. L'objectif : transformer les déchets d'EcoSiège recyclables en ressources réutilisables par ErgoSanté.

« Grâce à ces nouvelles acquisitions, nous broyons, extrudons et remoulons 100% du plastique dans nos locaux ». Une technique de la plasturgie de transformation en continue qui permet d'élargir la gamme de produits ergonomiques actuelle. « **Notre atelier de fabrication gardois développe de nouveaux mobiliers qui seront commercialisés d'ici l'été par ErgoSanté. Nous y intégrerons prochainement les matières bois, métal, mousse et tissu** ».

### **Une réponse aux attentes sociétales et aux obligations réglementaires**

Au-delà du développement de ses activités, ErgoSanté a été reconnue, en 2018, première société française "œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap" et "Entreprise Adaptée" (EA) en 2019. « Nos sièges reconditionnés sont vendus 20 à 30 % du prix du neuf et les reconnaissances de la DIRECCTE offrent désormais la possibilité à nos clients de s'inscrire dans une démarche citoyenne tout en impactant favorablement leur contribution Agefiph ou Fiphfp. Une formule gagnante ».

Pour Samuel Corgne, « les déchets doivent être entièrement et indéfiniment réutilisables ou neutres pour l'environnement, selon le principe du "cradle to cradle\*" ». Les particuliers y sont sensibles et la représentation nationale semble avoir identifié l'enjeu. La loi AGEC, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, oblige dorénavant les collectivités territoriales, leurs regroupements et les services de l'Etat à intégrer un pourcentage de produits issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans leurs commandes publiques. « Nos produits s'y inscrivent à 100% » conclut-il.

#### **A propos**

ErgoSanté créé à Anduze (30) en 2013 conçoit et fournit des solutions ergonomiques innovantes et sur-mesure au service du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et de la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS). Aujourd'hui acteur incontournable de l'aménagement de postes de travail en France et des dispositifs d'assistance physique passifs à l'international, le Groupe s'est imposé leader en France dans la conception et la fabrication d'exosquelettes. Il compte 170 collaborateurs, 21 agences en France, 12 présences à l'international et capitalise un chiffre d'affaires de 13.9 millions d'euros sous enseigne (2021). [www.ergosante.fr](http://www.ergosante.fr) - [www.ecosiege.fr](http://www.ecosiege.fr)

\* La démarche Cradle to Cradle définit et favorise le développement de produits upcyclables, ce qui signifie que, contrairement au recyclage conventionnel, elle maintient la qualité des matières premières tout au long des multiples cycles de vie du produit et de ses composants.

#### **Contacts presse - Agence SHAN**

Eve-Marie Laporte Tel. +33 (0)7 76 04 73 48 - [em.laporte@shan.fr](mailto:em.laporte@shan.fr)

Anne-Laure Daulier Tel. +33 (0)6 28 59 50 38 - [al.daulier@shan.fr](mailto:al.daulier@shan.fr)